



Avant eux, les percepteurs de Petté et Goulfey avaient subi le même sort. Trois receveurs municipaux dont deux dans le département du Logone et Chari et un dans le département du Diamaré, sont dans des sales draps et font l'objet de poursuite judiciaire. Il s'agit de Bagnak Maurice, de la commune de Logone Birni, d'Abandoumou Armand Adam, de la commune de Makary et de Bachir Danna, de la commune de Maroua 2e.

Selon nos informations, les inspecteurs vérificateurs du ministère des Finances, ont découvert l'absence des documents justificatifs des dépensés.

effectuées par les mis en cause. Ainsi, les inspecteurs ont enregistré un déficit de plus de 107 millions de F dans la comptabilité du receveur de la commune de Makary, plus de 97 millions de F chez le receveur de Logone Birni et plus de 30 millions chez celui de Maroua 2é.

Aussitôt le rapport d'étape des inspecteurs vérificateurs livré, les trois comptables publics soupçonnés des malversations financières ont été suspendus de leurs fonctions début septembre 2021, par le trésorier payeur général de Maroua 1, Nodjingar Alim Ahmadou, et immédiatement remplacés par des intérimaires. Une mesure administrative, apprend-on, appréciée par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé qui a fait du respect de l'orthodoxie financière son cheval de bataille.

«C'est un message fort qui est envoyé aux comptables publics qui s'amuse avec les deniers publics. La récréation est terminée. Ceux qui utilisent les deniers publics à des fins personnelles devront rendre gorge. Ils doivent faire face à la rigueur de la loi. C'est de cette manière qu'on pourra assainir la gestion des finances publiques», confie sous cape, une Source proche du dossier.

Entre temps, les enquêtes se poursuivent dans les communes indexées pour établir la responsabilité des uns et des autres.

Épinglés pour des malversations financières, Bagnak Maurice, Abandoumou Armand Adam et Bachir Danna devront, pour se soustraire à la justice, produire les documents comptables des dépenses effectuées. Selon nos informations, les trois receveurs municipaux peinent à régulariser leur situation. Ce qui fait peser sur leurs têtes l'épée de Damocles.

140 millions de fcfa distraits par deux percepteurs

Quelques mois avant, deux percepteurs se sont retrouvés avec un déficit de 140 millions de F dans leurs documents comptables. A Petté, Heleo Waïdama est accusé d'avoir distrait 120 millions de F. Il a été relevé de ses fonctions. Poursuivi par la justice, il est porté disparu.

Même sort subi par le percepteur de Goulfey, Abamé Guedalla, accusé de détournement des fonds publics d'un montant de plus de 20 millions de F. Mis aux arrêts, il est placé en détention provisoire à la prison Centrale de Kousseri depuis trois mois

L'œil du Sahel
